

Date de convocation : 29 juin 2017

Le 5 juillet 2017 à 18h00

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Daniel FRANÇOISE (délibérations 1 à 21), Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC (délibérations 19 à 44), Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Ernest HARDEL, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Jacques LELANDAIS, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Joël JEANNE (délibérations 1 à 18), Madame Annick FARCY, Monsieur Romain BAIL (délibérations 1 à 24), Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Denis VIEL, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE (délibérations 1 à 21), Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Patrick LECAPLAIN à Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Nicolas JOYAU à Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC à Monsieur Dominique GOUTTE (délibérations 1 à 18), Monsieur Patrick LESELLIER à Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Gérard LENEVEU à Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Gilbert BOUHIER à Monsieur Denis VIEL, Monsieur Laurent MATA à Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF, Madame Hélène BURGAT à Monsieur Michel MARIE, Monsieur Joël JEANNE à Monsieur Rémi POIRIER (délibérations 19 à 44), Madame Béatrice TURBATTE à Monsieur Michel LAFONT, Madame Aurore BRUAND à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Gérard CAUX à Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Christian PIÉLOT à Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Nelly LAVILLE à Monsieur Sébastien DEBIEU (délibérations 22 à 44)

Excusés : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Daniel FRANÇOISE (délibérations 22 à 44), Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Stéphan LEBREUJILLY, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Romain BAIL (délibérations 25 à 44), Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Olivier DÉRU.

Le bureau nomme M. Dominique GOUTTE secrétaire de séance.

---

## COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

**N° B-2017-07-05/01 - Plages du débarquement, Normandie 1944 - Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO - Autorisation de signature de la charte d'engagement et principe d'adhésion à l'association de préfiguration de la gouvernance**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association de préfiguration de la gouvernance des « Plages du Débarquement », et autorise le président à signer le bulletin d'adhésion et la charte d'engagement des partenaires.

**N° B-2017-07-05/02 - Subvention affectée à l'office de tourisme Caen la mer Normandie - Identité visuelle du nouvel office de tourisme communautaire**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de la définition d'un univers iconographique de la destination Caen la mer, incarnant l'attrait du territoire dans ses multiples dimensions, et décide d'affecter à cette opération une subvention de 15 000 €.

**N° B-2017-07-05/03 - Attribution d'une subvention au Conservatoire Nautique de Caen Normandie**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde au Conservatoire Nautique de Caen Normandie une subvention à hauteur de 10 000 €.

**N° B-2017-07-05/04 - Cinéma Lux - Attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien au cinéma de plein air dans les communes membres de la communauté urbaine Caen la mer au titre de l'année 2017**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer au cinéma Lux, au titre de l'année 2017, une subvention affectée d'un montant de 6 000 € pour l'aide aux projections en plein air dans les communes de la communauté urbaine.

**N° B-2017-07-05/05 - Cinéma Lux - Attribution d'une subvention pour l'investissement dans un complément d'équipement cinématographique de diffusion de plein air ou hors les murs**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer au cinéma Lux une subvention d'un montant de 7500 € pour l'investissement dans un complément d'équipement cinématographique de diffusion de plein air ou hors les murs.

**N° B-2017-07-05/06 - Demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Normandie (fonds régional pour la restauration et l'acquisition des bibliothèques/frab) pour la restauration, la préparation et le suivi bibliographique des impressions caennaises et l'acquisition de documents précieux**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'État et de la Région Normandie (Fonds Régional pour la Restauration et l'Acquisition des Bibliothèques/ FRRAB) une subvention au taux le plus élevé pour l'acquisition d'ouvrages rares et précieux, ainsi que pour la préparation et le suivi bibliographique des impressions caennaises.

**N° B-2017-07-05/07 - Accroissement des collections de la Bibliothèque de Caen - demande de subvention à l'État**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat au taux le plus élevé pour l'accroissement des collections de la Bibliothèque.

**N° B-2017-07-05/08 - Convention entre la Communauté Urbaine Caen la mer, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Calvados (SPIP 14), le Centre Pénitentiaire de Caen (CP de Caen), la Maison d'Arrêt de Caen (MA de Caen) et le Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (STEMO) - Protection judiciaire de la jeunesse - de Caen, pour le développement de la lecture dans les établissements pénitentiaires de Caen**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention entre Caen la mer, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Calvados (SPIP 14), le Centre Pénitentiaire de Caen (CP de Caen) et la Maison d'Arrêt de Caen (MA de Caen) pour le développement de la lecture dans les établissements pénitentiaires de Caen.

Le bureau autorise également le président ou son représentant à signer les avenants annuels de programmation à la convention entre Caen la mer, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Calvados (SPIP 14), le Centre Pénitentiaire de Caen (CP de Caen) et la Maison d'Arrêt de Caen (MA de Caen) pour le développement de la lecture dans les établissements pénitentiaires de Caen.

**N° B-2017-07-05/09 - Conservatoire à rayonnement régional - convention de partenariat entre le Conseil départemental du Calvados, le collège Marcel Pagnol et la communauté urbaine Caen la mer pour les classes à horaires aménagés théâtre second degré**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention.

**N° B-2017-07-05/10 - convention hors éducation nationale personnes en poste adapté**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention établie entre le Ministère de l'Education Nationale et la communauté urbaine Caen la mer pour l'exercice d'un poste adapté par l'enseignant à la bibliothèque de Caen et autorise le président ou son représentant à signer la convention.

**N° B-2017-07-05/11 - Zone d'activités de la Hogue à Bénouville - Acquisition des parcelles cadastrées section AB n°35 (2 583 m<sup>2</sup>), 36 (381 m<sup>2</sup>) et 37 (44 m<sup>2</sup>) auprès de la commune de Bénouville**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de la commune de Bénouville les parcelles cadastrées section AB n°35 (2 583 m<sup>2</sup>), 36 (381 m<sup>2</sup>) et 37 (44 m<sup>2</sup>) au prix de 8 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total de 24 064 € HT pour 3 008 m<sup>2</sup>, les frais de notaire étant à la charge de Caen la mer.

Le bureau décide de créer un raccordement au chemin communal sis au Nord de la zone d'activités de la Hogue, les frais de réalisation de ces travaux étant à la charge de Caen la mer.

**N° B-2017-07-05/12 - Zone d'activités de la Hogue à Bénouville - Cession d'un terrain au profit de la société HCD**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la holding HCD ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, environ 3 357 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée section AB n°54 d'une contenance totale de 51 642 m<sup>2</sup>, au prix de 35 €/m<sup>2</sup> hors taxes.

La surface définitive cédée sera déterminée au regard d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre et le prix de cession adapté en fonction de cette surface.

Le bureau indique que les frais de géomètre seront à la charge de Caen la mer et que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le bureau mentionne qu'une promesse de vente sera signée entre les parties, préalablement à la régularisation de l'acte authentique de vente, et autorise le président ou son représentant à signer la promesse de vente dans un premier temps puis l'acte de vente.

#### **N° B-2017-07-05/13 - ZAC de Fleury-sur-Orne - Avenant n° 6 au contrat de concession**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le concessionnaire à procéder à une modification du dossier de réalisation de la ZAC de Fleury-sur-Orne, et approuve le projet d'avenant n°6.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer la convention.

#### **N° B-2017-07-05/14 - zone d'activités du Quartier Koenig à Bretteville sur Odon - cession du bâtiment 17 pour partie au profit de la société BMP**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société BMP, ou de toute personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même projet, une emprise de terrain d'environ 7.895 m<sup>2</sup> supportant une partie du bâtiment 17 pour une superficie d'environ 5.181 m<sup>2</sup>, dépendant du quartier Koenig, à provenir de la parcelle cadastrée A n°372 avant division, sise à Bretteville sur Odon, au prix de trois cent cinquante mille euros hors taxes(350.000,00 € HT).

Le bureau mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, et dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte de vente.

#### **N° B-2017-07-05/15 - ZAC du Plateau à Colombelles - Convention d'avance de trésorerie**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'avance de trésorerie présentée dans le cadre du traité de concession de la ZAC du Plateau de Colombelles et autorise le président ou son représentant à signer la convention,

#### **N° B-2017-07-05/16 - Création d'une pépinière Economie Sociale et Solidaire - Délégation de la mission de Maîtrise d'Ouvrage**

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer à la commune d'Hérouville Saint Clair, la Maitrise d'Ouvrage pour la transformation du 2<sup>ème</sup> étage des espaces MALRAUX en un plateau dédié à une pépinière ESS et aux acteurs de l'ESS, et approuve les termes de la convention.

#### **N° B-2017-07-05/17 - Attribution d'une subvention à Relais d'Sciences dans le cadre de la participation à la fête de la science 2017**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Relais d'sciences une subvention de 8 000 € pour participer à cette opération.

**N° B-2017-07-05/18 - Avis sur la prise de participation de la SEM SAPHYN**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la prise de participation de la SEM SAPHYN au capital de Normandy Hadrontherapy à hauteur de 2 millions d'euros, ainsi que son accord pour que la SEM SAPHYN attribue à Normandy Hadrontherapy les fonds reçus et à venir dans le cadre de l'augmentation de capital et de l'avance en compte courant à hauteur de 6,5 millions d'euros.

**N° B-2017-07-05/19 - cession au profit de la société SEDELKA de parcelles de terrain sises à Fleury sur Orne pour la réalisation d'un programme immobilier à usage mixte d'activité et d'habitation.**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder 2 parcelles de terrain, sises à Fleury sur Orne, cadastrées section AN 156 et 159 pour une superficie totale de 12.148 m<sup>2</sup> au prix de trois cent quatre-vingt-sept mille trente-six euros hors taxes, (387.036,00 € HT), au profit de la société SEDELKA, ou de toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, en vue de la réalisation d'un programme mixte d'habitat et d'activités, aux conditions figurant dans le rapport ci-dessus.

Le bureau mentionne que préalablement à la vente, une promesse sera signée entre les parties, et dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer la promesse et l'acte de vente.

**N° B-2017-07-05/20 - Echangeur des Pépinières - acquisition de la parcelle ZK 11 pour partie sise à Bretteville sur Odon, appartenant à madame MOULEC**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition de partie de la parcelle ZK 11, pour environ 1.010 m<sup>2</sup> sise à Bretteville sur Odon appartenant à madame Anne Marie MOULEC, au prix de mille cinq cents euros (1.500 €) libre d'occupation.

Le bureau décide de poursuivre la réitération de la convention de résiliation conditionnelle de bail et renonciation au droit de préemption, sans indemnité à quelque titre que ce soit, intervenue entre Monsieur PINÇON et la SAFER le 3 mars 2017.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et la réitération de la convention de résiliation de bail.

**N° B-2017-07-05/21 - Echangeur des Pépinières - acquisition de la parcelle ZK 13 pour partie sise à Bretteville sur Odon appartenant aux consorts HERVIEU**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré; à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition de partie de la parcelle ZK 13, pour environ 5.700 m<sup>2</sup>, sous réserve des résultats du document d'arpentage sise à Bretteville sur Odon appartenant aux consorts HERVIEU, au prix de 1,50 €/m<sup>2</sup> libre d'occupation, soit pour 5.700 m<sup>2</sup> un prix de huit mille cinq cent cinquante euros (8.550,00 €).

Le bureau dit que le prix final sera ajusté au vu de la superficie telle que résultant du document d'arpentage et décide de poursuivre la réitération de la convention de résiliation conditionnelle de bail et renonciation au droit de préemption, sans indemnité à quelque titre que ce soit, intervenue entre monsieur PINÇON et la SAFER le 3 mars 2017.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et la réitération de la convention de résiliation de bail.

**N° B-2017-07-05/22 - Avis de la communauté urbaine sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable sous réserve de la prise en compte des remarques formulées.

**N° B-2017-07-05/23 - Evolution du dispositif de l'article 55 de la loi SRU - application des nouvelles dispositions de la loi Egalité - Citoyenneté - proposition d'exemption de certaines communes**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose à Monsieur le Préfet du Calvados et à Madame la Préfète de Région d'exempter les communes de Ouistreham, Thue et Mue et Saline, du dispositif de l'article 55 de la loi SRU, ayant pour objectif d'atteindre 20 % de logements sociaux sur leur territoire.

**N° B-2017-07-05/24 - Politique de la ville - Appel à projet 2017 - Programmation 2017 - Convention avec le Département et attribution des subventions**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer la convention 2017 avec le Département qui fixe le montant de la dotation 2017 du Conseil départemental attribuée à Caen la mer et organise son versement.

Le bureau décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, des subventions aux porteurs de projet pour les actions qui sont retenues à l'issue de l'instruction et dont le montant est déterminé.

Le bureau approuve les textes des conventions avec les associations Ecoles des Parents et des Educateurs (EPE) et FJT l'Espace-Temps.

**N° B-2017-07-05/25 - Quartier de la Plaine à lfs - Cession au profit de Partélios Habitat d'un terrain sis 870 rue du chemin vert à lfs**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, abroge la délibération n° B-13-04-32 "Habitat – Quartier de la Plaine à lfs – cession au profit de la société Brémond d'un terrain sis 931 rue de Caen à lfs" du 30 mai 2013, et décide de céder à Partélios Habitat ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, la parcelle cadastrée section BB n°227, d'une contenance de 1 645 m<sup>2</sup>, sise 870 rue du Chemin Vert, au prix de 150€ HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Le prix total de cession sera arrêté au vu de la surface de plancher telle que figurant dans le permis de construire et de ses éventuels modificatifs, jusqu'à la livraison du programme. Les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

Le bureau dit qu'en cas d'évolution du programme vers du logement investisseur, le prix de cession sera ajusté à 200 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Le bureau mentionne que préalablement à la signature de l'acte définitif de vente, les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous conditions suspensives, l'ensemble des conditions suspensives devant être levé avant le 30 mai 2018.

**N° B-2017-07-05/26 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subvention à LogiPays pour l'opération résidence les Jardins - rue de la Croix à Carpiquet -**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à LogiPays une subvention d'un montant de 20 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération de construction de 16 logements dont 5 logements en PLAI subventionnés, rue de la Croix – résidence les Jardins à Carpiquet.

Le bureau approuve les termes de la convention tripartite Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans, et autorise le président ou son représentant à signer la convention.

#### **N° B-2017-07-05/27 - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide financière à la réhabilitation du parc social en matière de performance énergétique**

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide après examen de ces dossiers, d'attribuer une subvention aux opérations de réhabilitation thermique nécessitant un soutien, à savoir :

- Plaine Normande, résidence le bois à Hérouville St Clair, 7 logements : **14 000€**
- Calvados Habitat, 1102 à 1105 et 1106 à 1108 le grand parc, 67 logements : **134 000€**

Le bureau autorise le Président ou son représentant à signer un avenant à la convention.

#### **N° B-2017-07-05/28 - Approbation et mise en place du règlement sanitaire de la fourrière animale de Verson**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que le règlement sanitaire sera mis en place au sein de l'établissement susvisé et approuve le règlement. Il autorise également le président signer ce règlement.

#### **N° B-2017-07-05/29 - Candidature de Caen la mer- Appel à projet du SYVEDAC**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à projet du SYVEDAC et retient les 10 actions listées.

Le bureau dit que Caen la mer assure la fourniture des conteneurs à verre (aériens et enterrés), et accepte que Caen la mer prenne en charge, à titre exceptionnel et lorsque l'enfouissement s'avère la solution la plus pertinente, les coûts du génie civil correspondant.

Le bureau dit que cette prise en charge est conditionnée par la participation du SYVEDAC à hauteur du prix en euros hors taxes des conteneurs à implanter, et autorise monsieur le président de la communauté urbaine Caen la mer ou son représentant à mettre en place ces actions, à conduire et à conclure les marchés correspondants.

#### **N° B-2017-07-05/30 - Appel à propositions d'animations Développement durable 2017 - Résultats et subventions attribuées**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention affectée au titre de l'appel à propositions d'animations 2017 aux structures retenues et inscrites, pour un montant total de 6 700 €.

#### **N° B-2017-07-05/31 - Lion sur Mer - Etude définitive d'effacement des réseaux " Rue Denfert Rochereau et Rue de la Mer"**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'étude définitive présentée par le SDEC Energie dans le cadre de l'effacement de réseaux prévu rue Denfert Rochereau et rue de la Mer à Lion sur Mer.

Le bureau décide de participer au financement de cette opération par un fonds de concours payable en une seule fois à la réception des travaux à hauteur de 62 490.39 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire en section d'investissement – opération 1022 - sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à reversement de TVA.

Le bureau s'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la communauté urbaine dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût HT soit la somme de 1 376.23 €.

**N° B-2017-07-05/32 - Secteur ouest A : Thue et Mue - Le Fresne Camilly - Rosel : opérations de voirie - Plan de financement - Fonds de concours ascendants**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les communes de Thue et Mue, de Le Fresne Camilly et de Rosel à apporter un fonds de concours pour les opérations de voirie et valide le plan de financement pour les travaux de voirie de ces communes.

**N° B-2017-07-05/33 - Saint-André sur Orne - Programme sous maîtrise d'ouvrage communale - Délibération concordante**

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du fait qu'en l'absence de délibération concordante contraire, la Communauté Urbaine est chargée de poursuivre les opérations décidées n'ayant pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

Le bureau approuve l'absence de poursuite par la Communauté Urbaine du programme 2017 des travaux de voirie de Saint André sur Orne.

**N° B-2017-07-05/34 - Villons les Buissons : Réalisation d'un carrefour sécurisé entre la route départementale RD220 et la voie nouvelle permettant l'accès au lotissement "Résidence Vikland" - Entretien des espaces - Convention entre le Conseil Départemental du Calvados, la commune, Caen la mer et la Société Domaine du Mont Roty**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

**N° B-2017-07-05/35 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 6 à la convention de coopération et de financement avec le Département du Calvados**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°6 à la convention de Coopération et de Financement des Transports Publics de Personnes conclue avec le Département du Calvados et autorise le président ou son représentant à signer l'avenant

**N° B-2017-07-05/36 - Convention avec le SIVOM Education Enfance Jeunesse portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention de délégation de compétence avec le SIVOM Education Enfance Jeunesse, organisateur local en charge du transport scolaire.



**N° B-2017-07-05/37 - Convention avec le SIVOM Education Enfance Jeunesse pour la mise à disposition de véhicules nécessaires à l'exécution de services de transport public routier réservés en priorité aux élèves**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de véhicules pour le transport scolaire avec le SIVOM Education Enfance Jeunesse, organisateur local en charge du transport scolaire.

**N° B-2017-07-05/38 - Convention avec le SIVOS Val-es-Dunes portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention de délégation de compétence avec le SIVOS Val-es-Dunes, organisateur local en charge du transport scolaire.

**N° B-2017-07-05/39 - Convention avec le SIVOS Val-es-Dunes pour la mise à disposition de véhicules nécessaires à l'exécution de services de transport public routier réservés en priorité aux élèves**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de véhicules pour le transport scolaire avec le SIVOS Val-es-Dunes, organisateur local en charge du transport scolaire.

**N° B-2017-07-05/40 - Convention avec la commune de Rots portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention de délégation de compétence avec la commune de Rots, organisateur local en charge du transport scolaire.

**N° B-2017-07-05/41 - Convention avec la commune de Rots pour la mise à disposition de véhicules nécessaires à l'exécution de services de transport public routier réservés en priorité aux élèves**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de véhicules pour le transport scolaire avec la commune de Rots, organisateur local en charge du transport scolaire.

**N° B-2017-07-05/42 - Charte multi-partenariale relative à la mise en place d'une maison du Vélo - signature de l'avenant n° 2**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à la charte multi-partenariale relative à la mise en place d'une maison du vélo.

**N° B-2017-07-05/43 - Versement d'une subvention à l'association Vélistol' dans le cadre de la convention signée entre Caen la mer et l'association Vélistol' pour le fonctionnement de la maison du vélo**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à verser, au titre de l'année 2017, une subvention de 20 000 € à l'association Vélistol' dans les conditions définies dans la convention.

**N° B-2017-07-05/44 - Convention relative au transfert des services de transports publics, des charges et des biens affectés**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention relative au transfert des services de transports publics, des charges et des biens affectés.

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le **24 JUIL. 2017**

Le Président

Joël BRUNEAU

